

Projet éducatif AMI 2014-2019



Valoriser une progression scolaire continue et soutenue dès le 1^{er} cycle du secondaire

- Augmenter de 5%, d'ici juin 2019, la proportion d'élèves qui respectent, dès le premier cycle du secondaire, leur mandat annuel.



Développer l'autonomie et la responsabilisation chez les élèves

- S'assurer de poursuivre, d'ici juin 2019, le développement de l'autonomie fonctionnelle chez chacun de nos élèves.



Encourager la rigueur et la persévérance scolaire

- Augmenter de 8% le taux d'élève qui obtiennent un diplôme ou une qualification en 5 ans.
- Augmenter, d'ici 2019, le nombre d'activités valorisant les succès scolaires et personnels des élèves afin de leur faire vivre la fierté de réussir.



Permettre à tous d'évoluer dans un milieu sain et sécuritaire

- S'assurer que, d'ici juin 2019, l'école Georges-Vanier met en place un plan d'action permettant le développement de tous les élèves dans chacun des volets liés aux saines habitudes de vie : habiletés sociales, saine alimentation, activité physique et prévention des dépendances.
- Diminuer le nombre de zones de vulnérabilité, d'ici juin 2019, par rapport au portrait de la violence qui a été établi en février 2014.

Élève en Apprentissage Modulaire Individualisée (A.M.I.)

École secondaire GEORGES-VANIER